



## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

##### Quatorzième session

Genève, 7 et 8 novembre 2013

## Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement sur sa quatorzième session

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–10	3
A. Contexte .....	1–2	3
B. Participation .....	3–8	3
C. Questions de procédure .....	9–10	4
II. Résultats de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail .....	11–15	4
III. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation .....	16–22	5
A. Élaboration de directives sur la surveillance de la pollution chimique des sols .....	16–20	5
B. Application des directives .....	21–22	5
IV. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement .....	23–44	6
A. Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational .....	25–28	6
B. État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement .....	29–30	7



C.	Établissement de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs .....	31–34	8
D.	Modalités d'utilisation des méthodes du processus «Un environnement pour l'Europe» – Un rapport d'évaluation des évaluations à l'échelon national .....	35–41	8
E.	Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement .....	42–44	9
V.	Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail .....	45–54	10
VI.	Clôture de la réunion .....	55	12
Annexe			
	Résumé des éléments nouveaux concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement entre octobre 2012 et octobre 2013 dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale .....		13

## **I. Introduction**

### **A. Contexte**

1. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a été créé par le Comité des politiques de l'environnement (CPE) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en septembre 2000, avec pour objectif d'appuyer et de renforcer les capacités des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale (pays visés) dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et pour l'établissement de rapports. Les activités du Groupe de travail pour 2013-2014 sont régies par le mandat qui lui a été confiée pour cette période tel qu'approuvé par l'organisme de tutelle.
2. La quatorzième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement s'est tenue les 7 et 8 novembre 2013 à Genève.

### **B. Participation**

3. Ont participé à la réunion des représentants des ministères de l'environnement et des services de statistique des pays visés suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan et Ukraine. Ont également pris part à la réunion des représentants de l'Autriche, de la Finlande et de la Suisse.
4. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Turkménistan n'ont pas désigné de représentant pour assister à la réunion.
5. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de la Division statistique de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) étaient également présents.
6. Un représentant du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) était présent ainsi que des représentants du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et du Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova.
7. Des représentants de l'Institut «Cadastre» de la Fédération de Russie et de l'organisation non gouvernementale Zoï Environmental Network ont aussi pris part à la réunion.
8. Un membre du Centre Aarhus du Turkménistan et un représentant d'une équipe mettant en œuvre un projet financé par l'Union européenne (UE), Gouvernance des forêts et de la biodiversité incluant la surveillance de l'environnement en Asie centrale (FLERMONECA) étaient également présents à la réunion.

### C. Questions de procédure

9. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa quatorzième session tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2013/3<sup>1</sup>.

10. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa treizième session (Genève, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2012) publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2012/2.

## II. Résultats de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement intéressant le Groupe de travail

11. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des décisions prises à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement, qui s'est tenue en octobre 2013, concernant la mise en œuvre du mandat du Groupe de travail. Le Comité a adopté les Directives pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la biodiversité un instrument de politique environnementale dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est intéressés (ECE/CEP/2013/7), telles que présentées par le Groupe de travail. Il avait en outre invité les pays visés à appliquer les Directives et avait exprimé sa gratitude au Groupe de travail pour le travail qu'il avait fourni.

12. Le secrétariat a en outre indiqué que le Comité avait établi un mécanisme de coordination pour le développement du Système de partage des informations sur l'environnement (SEIS) sous la forme d'un groupe des amis du Système de partage des informations sur l'environnement (Amis du SEIS), et en avait approuvé le mandat. Le groupe servirait de plate-forme pour l'échange d'informations sur les activités en cours et projetées concernant le développement du SEIS, ainsi que pour créer des synergies entre les principales parties prenantes intéressées. Il devrait élaborer les objectifs et les indicateurs de performance aux fins du développement du SEIS et contribuer par ses conseils à l'établissement d'une procédure d'évaluation qui tiendrait compte des avantages du SEIS. Les résultats des travaux du Groupe de travail devraient être présentés à la vingtième session du Comité fin 2014. En outre, conformément au mandat, le Bureau du Groupe de travail, ainsi que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devaient désigner leurs représentants auprès des Amis du SEIS. La langue de travail du Groupe serait l'anglais.

13. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail de la décision d'organiser la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» fin 2016.

14. Le Groupe de travail a pris note des décisions adoptées par le Comité. Il a relevé avec satisfaction la constitution des «Amis du SEIS» et sa participation, à travers le Bureau, à ce mécanisme de coordination. Il a en outre apprécié l'invitation faite aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de désigner leurs représentants auprès des Amis du SEIS.

15. Dans le même temps, le Groupe de travail s'est interrogé sur la décision de limiter la langue de travail du nouveau Groupe à l'anglais uniquement. Une telle restriction pourrait empêcher la désignation d'experts ayant la connaissance de fond requise des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et favoriser des représentants des départements de coopération internationale. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de relayer ses inquiétudes auprès de la CEE et du Bureau du Comité.

---

<sup>1</sup> Les documents et autres matériels de la session peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/wgema-14.html>.

### **III. Élaboration de méthodes et de documents d'orientation**

#### **A. Élaboration de directives sur la surveillance de la pollution chimique des sols**

16. Conformément à la décision que le Groupe de travail a prise à sa treizième session (ECE/CEP/AC.10/2012/2, par. 16 à 18), concernant la portée et l'objectif d'éventuelles directives sur la surveillance de la pollution chimique des sols, le secrétariat avait élaboré, avec le concours d'un consultant, un projet de directives concernant la mise au point de stratégies nationales pour utiliser la surveillance de la pollution chimique des sols comme instrument de politique environnementale (ECE/CEP/AC.10/2013/6).

17. Présentant le projet de directives, le secrétariat a souligné l'importance d'incorporer la surveillance de la pollution des sols au système intégré de gestion de l'environnement. Les spécifications de la conception, de l'opération et de la gestion de la surveillance de la pollution, locale et diffuse, des sols étaient, elles aussi, essentielles pour améliorer l'efficacité de cette surveillance, ainsi que pour étayer la continuité d'un système de surveillance performant. La surveillance de la pollution locale et diffuse des sols nécessitait diverses approches s'agissant de la définition du risque inacceptable par les décideurs, de paramètres de mesure et des étapes à franchir pour une gestion réussie de la pollution.

18. Il a été recommandé qu'un système national de surveillance des sols soit mis au point avec soin et que les options de conception soient pleinement évaluées avant sa mise en œuvre. Afin d'améliorer son efficacité, le système de surveillance devrait être administré par un secrétariat central permanent et les données devraient être gérées dans le cadre d'un inventaire central.

19. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le projet de directives et fait un certain nombre de suggestions visant à l'améliorer. Entre autres choses, il a été suggéré de clarifier la définition de pollution locale inacceptable des sols, de fournir des références en supplément des normes internationales sur l'échantillonnage et l'analyse des sols, et d'ajouter un résumé des points essentiels aux deux sections principales du document.

20. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'incorporer les observations qui avaient été formulées et de distribuer, d'ici à la fin décembre 2013, une version actualisée des directives aux membres du Groupe de travail, en les invitant à approuver les directives révisées. Ultérieurement, le secrétariat devrait soumettre le texte approuvé des directives au Comité lors de sa prochaine session, pour adoption.

#### **B. Application des directives**

21. Suite à l'adoption par le Comité des Directives pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau un instrument de politique environnementale et pour l'élaboration de stratégies nationales permettant de faire de même avec la surveillance de la biodiversité (directives sur la biodiversité), et suite à l'invitation faite par le Comité aux pays visés d'appliquer ces directives, le Groupe de travail a décidé que les progrès accomplis pour améliorer encore les systèmes de surveillance devraient être évalués dans les pays visés, ainsi que le recommandent les directives spécifiques. Un tel examen devrait évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les directives et donner des orientations supplémentaires aux pays visés dans des domaines pertinents.

22. Le Groupe de travail a décidé de commencer l'examen par les directives sur la biodiversité. À cet effet, il a été demandé au secrétariat d'élaborer un questionnaire sur l'application de ces directives et de le distribuer auprès des pays visés pour la fin mars 2014 au plus tard. Sur la base des réponses des pays, il a également été demandé au secrétariat d'élaborer un document d'analyse évaluant les réponses et d'inclure des recommandations sur la voie à suivre à l'intention des pays respectifs et du Groupe de travail.

#### **IV. Appui à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement et au développement du Système de partage d'informations sur l'environnement**

23. Le Groupe de travail a continué d'examiner les activités qui devraient être entreprises dans les pays visés afin de renforcer l'élaboration et l'établissement d'une procédure périodique d'évaluation et de communication d'informations, notamment le développement du SEIS, ou d'y contribuer, conformément à la décision prise par les ministres des pays de la CEE à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011).

24. Le Groupe de travail s'est également penché sur les activités ceux qui participent au processus de développement du SEIS et à l'établissement d'une procédure d'évaluation périodique dans la région paneuropéenne.

##### **A. Éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement aux niveaux national et infranational**

25. Les membres du Groupe de travail ont échangé des informations sur les éléments nouveaux concernant la surveillance de l'environnement, notamment: a) la modernisation et l'amélioration des réseaux nationaux de surveillance, en particulier de ceux concernant l'air, l'eau et les sols; b) le développement de la surveillance de la biodiversité; c) l'établissement d'inventaires ou leur amélioration; d) l'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données, ainsi que de la gestion des bases de données; e) l'amélioration des mécanismes institutionnels destinés à l'échange et au partage de données (entre les ministères de l'environnement ainsi que leurs institutions et services, et les ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau).

26. L'échange d'informations a été étayé par des communications nationales sur les principales mesures prises depuis octobre 2012 par les pays visés suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Turkménistan. Les communications ont été établies sur la base du questionnaire mis au point et distribué par le secrétariat avant la tenue de la réunion<sup>2</sup>.

27. En outre, des membres de la Serbie, du Kazakhstan et du Monténégro ont fait des exposés détaillant certains des éléments nouveaux concernant la modernisation des réseaux nationaux de surveillance dans leurs pays respectifs; ainsi:

a) La Serbie a communiqué des renseignements sur les améliorations apportées dans la surveillance de la qualité de l'air, ainsi que sur les aspects méthodologiques et les conclusions d'une étude de cas aux fins de la modélisation et de l'évaluation de la pollution diffuse de l'eau;

<sup>2</sup> Les contributions en question sont résumées dans l'annexe au présent rapport. Le texte intégral des communications est disponible sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/wgema-14.html> (cliquer sur «informal documents»).

b) Le Kazakhstan a apporté des détails sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme national «Information Kazakhstan – 2020» qui avait pour but d'améliorer la surveillance de l'environnement et d'élaborer des structures de gestion, de validation et de publication des données;

c) Le Monténégro a rendu compte de l'établissement, à partir d'indicateurs, de son premier rapport sur la situation de l'environnement qui devait être adopté par le Gouvernement et publié en 2014.

28. Le Groupe de travail a félicité les pays des éléments nouveaux qu'ils avaient apportés concernant la surveillance de l'environnement, le traitement des données et les évaluations, et il les a invités à poursuivre ces efforts. Il a également été convenu de continuer à échanger des informations sur ces nouveaux éléments lors des prochaines sessions.

## **B. État d'avancement des activités de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement**

29. Le Président de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement a informé le Groupe de travail des débats et des résultats de la septième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 5-7 novembre 2013), notamment:

a) L'examen de sept indicateurs tirés de la version révisée des Principes d'application des indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale<sup>3</sup> (Principes d'application des indicateurs) et les recommandations concrètes adressées aux pays visés concernant la production régulière de ces indicateurs;

b) Une première lecture d'indicateurs supplémentaires sur les transports et l'environnement non spécifiés dans les Principes d'application des indicateurs et la décision de retarder leur inclusion dans les Principes jusqu'à ce que des données supplémentaires soient disponibles et que les définitions mises au point dans d'autres forums aient été adoptées;

c) Un débat sur la révision des Principes d'application des indicateurs et un accord sur les changements supplémentaires à apporter à un certain nombre de termes et de définitions;

d) Un débat sur les dispositions institutionnelles, législatives et techniques nécessaires à l'établissement de systèmes nationaux de communication régulière et soutenue de données sur l'ensemble des indicateurs environnementaux essentiels et un accord pour entreprendre un examen de leur production à sa prochaine réunion.

30. Le Groupe de travail a pris note des activités de l'Équipe spéciale conjointe. Il s'est félicité de la décision d'examiner la production et le partage de l'ensemble d'indicateurs environnementaux essentiels. La possibilité de disposer d'indicateurs établis conformément aux critères convenus – sous des formats communs et harmonisés – était à la base de l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement et d'autres évaluations de l'environnement, nationales et régionales, et constituait par conséquent un important préalable aux activités du Groupe de travail.

<sup>3</sup> Les Principes révisés d'application des indicateurs, qui se présentent sous la forme d'une base de données en ligne, peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/indicators](http://www.unece.org/env/indicators).

### **C. Établissement de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs**

31. À sa treizième session, le Groupe de travail a décidé de renforcer encore les efforts déployés par les pays visés pour établir des rapports nationaux sur l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs. Afin d'échanger de bonnes pratiques pour l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement et de faire le point des progrès accomplis dans la production de ces rapports, un réseau de coordonnateurs nationaux prenant en compte notamment l'expérience acquise dans ce domaine au sein des réseaux de l'AEE avait été mis en place (ECE/CEP/AC.10/2012/2, par. 63). Une réunion de ces coordonnateurs avait eu lieu les 16 et 17 avril 2013 à Genève (voir ECE/CEP/AC.10/2013/2).

32. En se fondant sur les informations échangées lors de cette réunion ainsi que sur les réponses des pays à un questionnaire sur le sujet qu'il leur avait distribué, le secrétariat avait établi, avec le concours d'un consultant, un rapport analytique qui récapitulait les progrès accomplis dans la production des rapports sur l'état de l'environnement et offrait des leçons tirées de l'expérience et des recommandations visant à améliorer le contenu de ces rapports, afin qu'ils soient plus utiles pour les décideurs et plus compréhensibles pour le grand public (ECE/CEP/AC.10/2013/5).

33. Le Groupe de travail a accueilli le rapport avec intérêt et apprécié ses recommandations. Il a invité les pays visés à étudier les recommandations et à s'efforcer de les appliquer. Par ailleurs, le Groupe a estimé que les pays devaient être soutenus dans leurs efforts, par un renforcement de leurs capacités, notamment pour obtenir les résultats suivants: a) mise au point de parties descriptives concises et ciblées sur les décideurs dans les rapports sur l'état de l'environnement, qui devaient s'appuyer sur l'analyse d'indicateurs; b) application du modèle forces motrices-pression-état-impact-réponse (DPSIR) dans les rapports sur l'état de l'environnement; c) introduction des analyses comparatives de pays dans le rapport; et d) mention sans ambiguïté de la validation des données utilisées dans le rapport. À un stade ultérieur, il faudrait également aider les pays à introduire l'analyse FFPM (force, faiblesses, possibilités et menaces) dans les rapports sur l'état de l'environnement.

34. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'étudier avec les partenaires et les donateurs les possibilités d'organiser le renforcement des capacités dès que possible.

### **D. Modalités d'utilisation des méthodes du processus «Un environnement pour l'Europe» – Un rapport d'évaluation des évaluations à l'échelon national**

35. À sa treizième session, le Groupe de travail avait accueilli favorablement les propositions de deux centres régionaux pour l'environnement qui envisageaient d'entreprendre des projets expérimentaux au niveau national en faisant appel à la méthode utilisée dans le rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe: au Kazakhstan et au Kirghizistan dans le cas du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, et en République de Moldova dans celui du Centre régional pour l'environnement de Moldova. À la quatorzième session, les Centres régionaux pour l'environnement ont présenté les rapports d'évaluation des évaluations, notamment leurs conclusions et recommandations.

36. Pour le Kazakhstan, l'évaluation des évaluations a fait ressortir la nécessité d'améliorer la qualité et la compatibilité des données environnementales et d'obliger à utiliser les indicateurs. Le rapport d'évaluation des évaluations préconisait que le



Kazakhstan: a) mette en place des flux de données et d'informations réguliers sous l'égide du Fonds national d'information sur l'environnement; b) élabore des indicateurs verts et améliore les statistiques en matière de déchets; et c) renforce la collaboration interinstitutionnelle pour l'échange, le stockage et l'analyse des données.

37. Pour le Kirghizistan, le rapport d'évaluation des évaluations a mis en évidence que l'établissement de rapports au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement et l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement étaient fréquemment motivés par des projets, les fonds étant fournis par le biais de l'aide publique au développement. Les données réunies étaient insuffisantes étant donné que, par exemple, le réseau de surveillance environnementale ne couvrait qu'une zone limitée du pays. Pour cette raison, les données, bien souvent, ne satisfaisaient pas aux obligations en matière d'établissement de rapports au titre des accords multilatéraux sur l'environnement. Il a été recommandé au Kirghizistan: a) d'améliorer la qualité des rapports relatifs à l'air, aux changements climatiques et aux déchets; b) d'imposer la présentation de rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique et autres accords multilatéraux sur l'environnement; et c) d'accroître l'utilisation des Principes d'application des indicateurs de la CEE et de partager en ligne les indicateurs produits.

38. Le rapport d'évaluation des évaluations de la République de Moldova a mis en lumière que le pays n'avait pas de système national unifié d'information sur l'environnement ni de plate-forme commune pour la gestion des données. Il a été recommandé que le Gouvernement s'attache à: a) améliorer la coopération entre les acteurs étatiques qui participent à la surveillance et l'évaluation de l'environnement; b) élaborer des méthodes et des procédures de collecte, mise en commun, traitement et gestion des données environnementales; et c) améliorer le développement du SEIS.

39. Les membres du Groupe de travail du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la République de Moldova ont accepté les conclusions des rapports d'évaluation des évaluations.

40. Le Groupe de travail a examiné les rapports et convenu que la méthode de l'évaluation des évaluations pouvait être utile pour mieux comprendre les carences des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement, de traitement des données et d'établissement de rapports. Dans le même temps, comprendre les carences n'était que la première étape, qui devait être suivie d'activités visant à éliminer ces carences et à améliorer la surveillance, le traitement des données et l'établissement de rapports au niveau national. À cette fin, le Groupe de travail a invité les trois pays à mettre en œuvre les recommandations telles qu'elles figurent dans les rapports d'évaluation des évaluations respectifs. Il a en outre invité les pays à faire rapport sur les progrès réalisés lors de ses prochaines sessions.

41. En outre, le représentant de l'équipe du projet FLERMONECA a fait observer que ce projet pourrait aider le Kazakhstan et le Kirghizistan à mettre en application les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des évaluations. Le représentant de l'AEE a invité les pays qui souhaitaient travailler avec l'AEE pour poursuivre la mise au point de la méthode de l'évaluation des évaluations à se manifester.

## **E. Utilisation des technologies modernes pour une meilleure diffusion des informations sur l'environnement**

42. Les membres du Groupe de travail ont échangé les bonnes pratiques concernant l'utilisation des technologies modernes, comme les systèmes et logiciels d'information géographique en ligne, qui permettent de mieux diffuser les données, indicateurs et évaluations relatifs à l'environnement. Tous les pays participants ont exposé les progrès

qu'ils ont accomplis et les difficultés qu'ils ont rencontrées pour introduire ces technologies. Le débat s'appuyait sur les contributions des pays visés en réponse au questionnaire relatif aux éléments récents concernant la surveillance de l'environnement (voir annexe).

43. Le débat s'est en outre appuyé sur l'exposé d'un représentant de la Géorgie qui a fait part des résultats obtenus concernant la création d'une carte interactive en ligne des zones protégées du pays.

44. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction les éléments nouveaux et l'échange de bonnes pratiques, qui pourraient aider les pays membres à réfléchir à leurs prochaines mesures en apprenant des autres. Il a par conséquent été décidé de continuer à encourager de tels échanges au cours des prochaines sessions du Groupe de travail.

## **V. Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances intéressant le Groupe de travail**

45. Les représentants des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE (Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus); Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau); et Protocole sur l'eau et la santé), de la Section de la foresterie et du bois de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Division de statistique de l'ONU, du PNUE, de l'AEE et de l'équipe du projet FLERMONECA ont fait rapport sur les éléments nouveaux concernant les évaluations environnementales en cours ou prévues et les activités de collecte de données qui présentent un intérêt pour le Groupe de travail.

46. Les travaux en rapport avec la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information sur l'environnement ont été effectués sous les auspices de l'Équipe spéciale de l'accès à l'information. Ils ont porté sur l'amélioration de l'accès du public à l'information sur l'environnement, notamment au moyen d'outils d'information électroniques. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale devait se tenir à Genève les 16 et 17 décembre 2013 et porter sur l'accès du public à l'information relative à l'environnement dans des domaines tels que l'administration des biens fonciers, l'aménagement du territoire et l'agriculture, ainsi que l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

47. La Réunion des Parties à la Convention sur l'eau avait créé, à sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012), une Équipe spéciale sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes qui devait guider l'élaboration de méthodes d'évaluation des interactions dans les bassins transfrontières. L'évaluation des interactions devait être terminée pour la fin 2015. Il était prévu qu'elle soit surtout qualitative et consiste à mettre en évidence des liens et des questions essentielles, étayés par des indicateurs appropriés. Une certaine quantification semblait matériellement possible, mais la méthodologie nécessiterait encore d'être expérimentée. Une partie importante des données existantes devant être utilisées aux fins de l'analyse devait être prélevée par les experts sous contrat dans les bases de données internationales qui renfermaient les données officielles des pays (AQUASTAT de la FAO, bases de données de la Banque mondiale, etc.).

48. Le deuxième cycle de présentation de rapports au titre du Protocole sur l'eau et la santé avait été mené en 2013. Dans ce cycle, les Parties avaient dû communiquer des renseignements, entre autres, sur les indicateurs communs relatifs à l'eau et à la santé utilisés en vertu du Protocole, tels que la qualité de l'approvisionnement en eau potable,

l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la qualité de l'eau. Les informations communiquées indiquaient une tendance généralement positive concernant les questions relatives à la qualité de l'eau et à la santé, ainsi qu'à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les Parties au Protocole.

49. La Section de la foresterie et du bois de la CEE/FAO coordonnait trois grands programmes d'établissement de rapports ayant pour thèmes: Extractions de bois et produits dérivés du bois (publication annuelle des données); Production d'énergie à partir du bois (publications biennales); et un nouveau programme, «Forêts et gestion des forêts» (publications quinquennales). La collecte des données pour les rapports mondiaux et paneuropéens dans le cadre du programme «Forêts et gestion des forêts» était en cours et des rapports devaient être publiés d'ici à 2015. La collecte des données s'effectuait selon six critères et 35 indicateurs. La Section du bois prévoyait d'autres activités d'établissement de rapports sur les forêts concernant la propriété forestière et le secteur forestier dans une économie verte.

50. La Division de statistique de l'ONU devait lancer un nouveau cycle de collecte de données statistiques relatives à l'environnement en décembre 2013 en diffusant un questionnaire sur les statistiques relatives à l'environnement qu'elle avait élaboré conjointement avec le PNUE. Les membres du Groupe de travail ont été invités à encourager la communication de données de leur pays. La Division de statistique accueillait également avec intérêt les observations portant sur la conception du questionnaire et la clarté des informations présentées. Elle avait en outre élaboré, en étroite coopération avec l'AEE, un nouveau cadre pour les publications statistiques environnementales qui devait être publié en mars 2014. De même, un cadre central de comptabilité économique et environnementale avait été élaboré et était disponible en ligne pour que les pays s'en servent dans une version «avant-projet» (c'est-à-dire non éditée)<sup>4</sup>.

51. Le PNUE a publié la cinquième édition de son rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-5) dans le cadre de son Évaluation environnementale intégrée de 2012. Il administrait également une plate-forme de gestion des connaissances en ligne, UNEP-Live, qui était mise en œuvre en étroite collaboration avec l'AEE et ses programmes EIONET et SEIS et qui devait être lancée officiellement en janvier 2014. L'objectif de UNEP-Live était de faciliter l'élaboration de futurs rapports d'évaluation mondiaux et thématiques (dont GEO-6), d'offrir un accès aux données environnementales, indicateurs et informations pertinents, de contribuer au développement du réseau du niveau mondial au niveau national et d'aider les pays à développer leurs capacités d'utilisation des technologies AIE.

52. L'AEE travaillait à son rapport de synthèse quinquennal sur l'état de l'environnement qui devait être achevé en 2014 et qui présenterait l'état, les tendances et les perspectives de l'environnement en Europe. Une nouvelle structure avait été élaborée pour le rapport afin de mieux l'adapter aux besoins des décideurs lorsqu'ils conviennent des priorités environnementales. Le rapport devait présenter des informations tirées des rapports sur l'état de l'environnement des États membres de l'AEE de manière cohérente afin de créer une comparabilité au niveau européen et de montrer les difficultés des pays sur le plan environnemental dans un contexte mondial.

53. Le projet FLERMONECA financé par l'UE avait été créé et lancé en 2013 afin d'améliorer la surveillance de l'environnement, l'établissement de rapports et le partage de données sur l'environnement dans les pays d'Asie centrale, de mieux faire connaître les principes du SEIS et de renforcer la coopération entre les institutions concernées de l'Asie centrale et de l'Union européenne. Les pays ont été invités à prendre une part active à ce projet.

---

<sup>4</sup> Consultable en ligne à l'adresse suivante: [http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/White\\_cover.pdf](http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/White_cover.pdf).

54. Le Groupe de travail a grandement apprécié les informations fournies qui aidaient les pays membres à avoir un aperçu des diverses activités et à explorer les synergies au niveau national dans les domaines de la surveillance, de la communication des données et des évaluations.

## **VI. Clôture de la réunion**

55. Le Groupe de travail a remercié les donateurs, notamment la Fédération de Russie et la Norvège, de l'appui financier fourni à ceux de ses membres remplissant les conditions requises afin de leur permettre de participer à la session.

## Annexe

## Résumé des éléments nouveaux concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement entre octobre 2012 et octobre 2013 dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

<i>Pays</i>	<i>Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire</i>	<i>Nouvelles dispositions institutionnelles</i>	<i>Modernisation des réseaux de surveillance</i>	<i>Améliorations dans la gestion de données</i>	<i>Améliorations dans la présentation des données</i>
<b>Arménie</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La législation environnementale a été complétée par des lois visant à réglementer les objectifs et les responsabilités en matière de production d'indicateurs, d'échange de données, de publication et d'élaboration de rapports nationaux d'évaluation</li> <li>Une nouvelle loi définissant un cadre juridique en vue de l'élaboration d'un SEIS a été rédigée</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de la nouvelle législation environnementale, les responsabilités en matière de surveillance et d'échange de données sur la pollution atmosphérique, l'eau et la biodiversité qui incombent aux différents ministères ont été précisées</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une nouvelle station automatisée de surveillance des métaux lourds dans l'atmosphère a été mise en place</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De nouveaux contaminants, tels que l'aldrine et l'endrine, sont maintenant surveillés dans les eaux de surface</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le logiciel applicable aux inventaires du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC) a été installé afin d'améliorer la gestion et l'établissement des rapports relatifs aux changements climatiques</li> <li>L'intégrité des bases de données administratives et la mise en œuvre du logiciel ont été améliorées afin d'élaborer un SEIS</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>
<b>Azerbaïdjan</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des projets d'amendements des lois nationales sur l'obtention d'informations sur l'environnement et sur la protection de l'atmosphère ont été élaborés</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles normes techniques pour la surveillance de l'ammoniac et du dioxyde de soufre dans l'atmosphère ont été introduites</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>

Pays	Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire	Nouvelles dispositions institutionnelles	Modernisation des réseaux de surveillance	Améliorations dans la gestion de données	Améliorations dans la présentation des données
<b>Bélarus</b>	<b>Biodiversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réglementation des procédures pour la surveillance des espèces sauvages et l'utilisation des données issues de cette surveillance a été approuvée</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<b>Eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles normes techniques pour la surveillance de la qualité de l'eau ont été élaborées</li> </ul> <b>Questions principales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipements de laboratoire destinés à surveiller les polluants organiques persistants dans l'eau et dans le sol ont été installés pour appliquer les dispositions de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants</li> </ul> <b>Air</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une station de surveillance de l'ozone troposphérique et une station de mesure des particules fines (PM<sub>2,5</sub>) ont été installées</li> <li>• 9 nouveaux systèmes automatisés d'informations et de mesures météorologiques ont été installés</li> </ul> <b>Eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle station hydrologique automatisée, qui mesure le niveau de l'eau, sa température, les précipitations et l'humidité dans le bassin transfrontière de la Neris, a été installée</li> </ul>	<b>Eau</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un logiciel d'accès en ligne à des séries chronologiques sur la qualité de l'eau a été inclus dans la base de données</li> </ul> <b>Biodiversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure et l'interface du système informatisé de données sur la faune ont été améliorées</li> </ul>	<b>Questions principales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données fournies par les stations de surveillance des radiations et des données sur les concentrations de polluants prioritaires dans l'air ambiant sont maintenant accessibles au public sur le site Web: <a href="http://rad.org.by">http://rad.org.by</a></li> </ul>

<i>Pays</i>	<i>Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire</i>	<i>Nouvelles dispositions institutionnelles</i>	<i>Modernisation des réseaux de surveillance</i>	<i>Améliorations dans la gestion de données</i>	<i>Améliorations dans la présentation des données</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La chlorophylle est désormais mesurée dans les eaux de surface</li> </ul>		
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	<i>Aucune information fournie</i>				
<b>Ex-République yougoslave de Macédoine</b>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan national de protection de l'air ambiant et un plan national de réduction des émissions ont été adoptés aux fins de la mise en œuvre des Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants)</li> </ul> <p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle stratégie nationale de préservation de la biodiversité a été mise au point; elle prévoit notamment l'obligation d'établir un rapport national sur la biodiversité</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une base expérimentale de données sur les émissions a été créée; elle fournit des données sur la qualité de l'air en temps réel (airquality.moep.gov.mk)</li> </ul>

<i>Pays</i>	<i>Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire</i>	<i>Nouvelles dispositions institutionnelles</i>	<i>Modernisation des réseaux de surveillance</i>	<i>Améliorations dans la gestion de données</i>	<i>Améliorations dans la présentation des données</i>
<b>Fédération de Russie</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un décret sur l'élaboration et la diffusion du rapport annuel sur l'état de l'environnement a été approuvé</li> <li>• Un décret sur la surveillance de la santé publique et de la pollution environnementale a été approuvé</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fonds d'État a été créé afin de réorganiser les responsabilités en matière de surveillance environnementale et en vue de mettre en place un système national unifié de surveillance environnementale auquel participeront les institutions compétentes</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 nouvelles stations de surveillance des polluants atmosphériques ont été installées</li> <li>• La surveillance des PM<sub>2,5</sub> et des PM<sub>10</sub> a été élargie</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 nouvelles stations de surveillance de l'eau ont été installées</li> </ul> <p><b>Sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouveaux équipements de surveillance de la pollution des sols ont été acquis</li> </ul> <p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du projet sur la reproduction et l'utilisation des ressources naturelles, la surveillance d'espèces chassées a été élargie</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information automatisé unifié destiné à surveiller les données des masses d'eau a été mis au point</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données en temps réel sur les concentrations de polluants et des paramètres météorologiques et hydrologiques ont été mises en ligne à disposition du public (<a href="http://www.pogodasochi.ru">www.pogodasochi.ru</a>; <a href="http://www.tatarmeteo.ru">www.tatarmeteo.ru</a>)</li> <li>• Une carte interactive pour la surveillance des processus géologiques a été élaborée (<a href="http://www.geo-monitoring.ru">www.geo-monitoring.ru</a>)</li> </ul>
<b>Kazakhstan</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La législation environnementale réglementant l'accès du public à l'information, sa participation au processus décisionnel et l'accès à la justice a été modifiée</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 nouvelles stations automatiques de surveillance de la pollution atmosphérique ont été installées</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 nouvelles stations hydrochimiques et hydrologiques automatiques ont été installées sur des cours d'eau transfrontières avec la Chine</li> </ul>	<p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information unifié pour la comptabilité du Fonds des forêts de l'État, le cadastre des forêts de l'État et la surveillance des forêts de l'État a été mis au point</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de gestion du contenu du portail Web du centre Aarhus du Kazakhstan a été modernisé (<a href="http://www.aarhus.kz">www.aarhus.kz</a>)</li> </ul>



Pays	Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire	Nouvelles dispositions institutionnelles	Modernisation des réseaux de surveillance	Améliorations dans la gestion de données	Améliorations dans la présentation des données
<b>Kirghizistan</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme relatif au développement durable, qui prévoit notamment l'obligation d'améliorer la surveillance de l'environnement et l'accès du public à l'information, a été approuvé</li> </ul>	<p><i>Aucun changement spécifique</i></p>	<p><i>Aucun changement spécifique</i></p>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec l'appui de l'UE, une stratégie a été élaborée pour la mise en œuvre d'un SEIS</li> </ul>	<p><i>Aucun changement spécifique</i></p>
<b>Monténégro</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une réglementation relative à la Liste nationale d'indicateurs environnementaux contenant 55 indicateurs a été approuvée</li> </ul> <p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La première Stratégie nationale de gestion de la qualité de l'air (2013-2016), qui précise notamment les obligations en matière de présentation de rapports, a été adoptée</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un mémorandum d'accord entre l'Office statistique du Monténégro (MONSTAT) et le Ministère de l'agriculture a été signé pour harmoniser les données et en améliorer l'échange</li> </ul> <p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>MONSTAT et l'Agence de protection de l'environnement ont établi un plan d'action sur le partage des responsabilités concernant les statistiques des déchets</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des données sur les métaux lourds (arsenic, cadmium, nickel) et le benzo(a)pyrène sont désormais recueillies</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>20 stations automatiques de surveillance de l'eau fournissent désormais des données sur la qualité de l'eau et des données en temps réel sur les niveaux d'eau</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un projet de création d'un Système d'information sur l'environnement, qui comportait la mise en place d'une nouvelle base de données sur l'air, l'eau et le sol, a été mené à son terme</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une base de données en ligne sur l'eau comprenant des données spatiales a été mise à la disposition du public</li> </ul>

<i>Pays</i>	<i>Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire</i>	<i>Nouvelles dispositions institutionnelles</i>	<i>Modernisation des réseaux de surveillance</i>	<i>Améliorations dans la gestion de données</i>	<i>Améliorations dans la présentation des données</i>
<b>République de Moldova</b>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une loi sur l'accès du public à l'information sur l'environnement a été approuvée</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une loi réglementant la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines a été approuvée</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information auquel participent cinq institutions de l'État a été créé afin d'échanger des informations sur la gestion de l'eau et de simplifier la procédure de délivrance de permis d'utilisation de l'eau</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le carbone organique et le carbone élémentaire, ainsi que les macro et oligo-éléments présents dans des échantillons de particules grossières (PM<sub>10</sub>) et de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) sont désormais mesurés</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 nouvelles stations de surveillance de l'eau ont été installées</li> </ul> <p><b>Sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 nouvelles stations de surveillance de la qualité des sols à proximité des voies ferrées ont été installées</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une base de données sur la qualité des eaux de surface a été élaborée dans le cadre du projet de renforcement des capacités dans la gestion des données pour l'évaluation des ressources en eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale</li> <li>• Un système d'information géographique (SIG) contenant des informations sur les eaux souterraines est actuellement mis au point</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une plate-forme Internet visant à faciliter l'accès du public à l'information sur les ressources en eau est actuellement mise au point</li> </ul> <p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information sur la gestion des déchets et un registre en ligne des substances chimiques ont été créés</li> </ul>
<b>Serbie</b>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Réglementation sur les conditions et prescriptions concernant la surveillance de la qualité de l'air a été modifiée pour améliorer la transposition de la législation de l'UE</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pays fait désormais partie du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET), auquel sont reliés 23 fournisseurs nationaux de données sur la surveillance de l'environnement</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 nouvelles stations de surveillance du pollen allergène ont été installées</li> <li>• Des données sur l'arsenic, le cadmium, le nickel, le plomb et le zinc présents dans les PM<sub>10</sub> sont désormais recueillies</li> </ul> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 22 nouvelles stations ont été installées pour la surveillance de l'eau</li> </ul> <p><b>Sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles méthodes de mesure de la pollution des sols ont été mises en œuvre</li> </ul>	<p><b>Questions principales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le logiciel du GIEC applicable aux inventaires (conformément aux Lignes directrices 1996 du GIEC) a été installé afin d'améliorer la gestion des données et l'établissement des rapports sur les changements climatiques</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données de surveillance de la qualité de l'air sont désormais accessibles au public en temps réel sur le «Ozoneweb» de l'AEE (<a href="http://www.eea.europa.eu/maps/ozone/welcome">www.eea.europa.eu/maps/ozone/welcome</a>)</li> </ul>

<i>Pays</i>	<i>Éléments nouveaux sur les plans juridique et réglementaire</i>	<i>Nouvelles dispositions institutionnelles</i>	<i>Modernisation des réseaux de surveillance</i>	<i>Améliorations dans la gestion de données</i>	<i>Améliorations dans la présentation des données</i>
			<b>Déchets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles méthodes de collecte des données sur les déchets provenant des secteurs de la construction et des services ont été mises au point</li> </ul>		
<b>Tadjikistan</b>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<b>Air</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'ensembles de données chiffrées sur la pollution atmosphérique a augmenté</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>
<b>Turkménistan</b>	<b>Questions principales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des modifications apportées la législation sur les statistiques réglementant la collecte de données, y compris les données environnementales, ainsi que les procédures administratives et la formation du personnel, ont été approuvées</li> </ul>	<b>Questions principales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un Conseil interinstitutionnel de la statistique officielle composé de représentants des services officiels de statistique, des ministères, des organismes et des établissements universitaires, a été établi pour améliorer la collaboration en matière de collecte et de gestion des données sur l'environnement</li> </ul>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>	<i>Aucun changement spécifique</i>
<b>Ukraine</b>	<i>Aucune information fournie</i>				